

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SAVAPRENE R 1467
UFI : 50K5-F09Q-200Q-2UWH
Code du produit : SPR1467

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs
Utilisation de la substance/mélange : Industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LABORD GLUECOM FRANCE
ZA Les Loges Chemin des 50 Arpents
91180 Saint Germain Lès Arpajon
France
T +33 (0) 160 855 200
reglementation@labord.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|-------------------|---|
| France | ORFILA | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2 H225
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Acétate d'éthyle, hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction, du sable pour l'extinction.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Colophane non crist, Disulfirame, Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Aucune, à notre connaissance.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------|--|---------|---|
| Acétate d'éthyle | N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5 N° REACH: 01-2119475103-46 | 25 – 50 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|-----------|---|
| hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics | N° CAS: 64742-49-0 N° CE: 927-510-4 N° REACH: 01-2119475515-33 | 10 – 25 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Acétone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | N° CAS: 67-64-1 N° CE: 200-662-2 N° Index: 606-001-00-8 N° REACH: 01-2119471330-49 | < 10 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| Acétate de n-propyle | N° CAS: 109-60-4 N° CE: 203-686-1 N° Index: 607-024-00-6 | < 10 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| Hydrocarbures C7-C8, cycliques | N° CE: 927-033-1 N° REACH: 01-2119486992-20 | < 10 | Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane | N° CE: 931-254-9 N° REACH: 01-2119484651-34 | < 10 | Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Cyclohexane | N° CAS: 110-82-7 N° CE: 203-806-2 N° Index: 601-017-00-1 | < 1 | Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| n-hexane | N° CAS: 110-54-3 N° CE: 203-777-6 N° Index: 601-037-00-0 | < 1 | Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Colophane non crist. | N° CAS: 8050-09-7 N° CE: 232-475-7 N° Index: 650-015-00-7 | < 1 | Skin Sens. 1, H317 |
| Disulfirame | N° CAS: 97-77-8 N° CE: 202-607-8 N° Index: 006-079-00-8 | < 1 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| résine époxy (poids moléculaire moyen < = 700) | N° CAS: 25068-38-6 N° CE: 500-033-5 N° Index: 603-074-00-8 | 0,063 – 1 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Amener le sujet à l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source. |
| Danger d'explosion | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des récipients de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.
- Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une bonne mise à la terre. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un risque d'incendie et de danger pour la santé. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri de la chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Durée de stockage maximale : ≈ 12 mois
- Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Industriel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| Acétone (67-64-1) | |
|---|------------------------|
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) | |
| IOEL TWA | 1210 mg/m ³ |
| IOEL TWA [ppm] | 500 ppm |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| VME (OEL TWA) | 1210 mg/m ³ |
| VME (OEL TWA) [ppm] | 500 ppm |
| VLE (OEL C/STEL) | 2420 mg/m ³ |
| VLE (OEL C/STEL) [ppm] | 1000 ppm |
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| VME (OEL TWA) | 1400 mg/m ³ |
| VME (OEL TWA) [ppm] | 400 ppm |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|---|------------------------|
| VLE (OEL C/STEL) [ppm] | 400 ppm |
| Acétate de n-propyle (109-60-4) | |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| VME (OEL TWA) | 840 mg/m ³ |
| VME (OEL TWA) [ppm] | 200 ppm |
| Cyclohexane (110-82-7) | |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Cyclohexane |
| VME (OEL TWA) | 700 mg/m ³ |
| VME (OEL TWA) [ppm] | 200 ppm |
| VLE (OEL C/STEL) | 1300 mg/m ³ |
| VLE (OEL C/STEL) [ppm] | 375 ppm |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter une tenue antistatique et des chaussures à semelles conductrices

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : jaune clair. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Non déterminé |
| Point de fusion | : Non déterminé |
| Point de congélation | : Non déterminé |
| Point d'ébullition | : Non déterminé |
| Inflammabilité | : Liquide inflammable |
| Propriétés explosives | : Non déterminé. |
| Limites d'explosivité | : Non déterminé |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : (Acétone : -18°C) |
| Température d'auto-inflammation | : Non déterminé |
| Température de décomposition | : Non déterminé |
| pH | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : 2058,8 mm ² /s |
| Viscosité, dynamique | : 1750 mPa.s (+/- 50) |
| Solubilité | : Insoluble dans l'eau. Eau: Insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non déterminé |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : ≈ 0,85 g/cm ³ |
| Densité relative | : 0,85 (+/- 0.02) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Non déterminé |
| Caractéristiques d'une particule | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indications complémentaires : Extrait sec : 22 +/- 2%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Surchauffe. Chaleur. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts. Bases. Composés halogénés. Métaux alcalins. Peroxydes. Ethanolamine. Phosphore. Amines. matières comburantes. matières réductrices.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Aldéhydes. Acides organiques. Chlorure d'hydrogène. Dérivés phénoliques. alcools.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

| Acétone (67-64-1) | |
|-------------------|-----------------------|
| DL50 orale rat | 5800 mg/kg (OECD 401) |
| DL50 cutanée rat | > 15800 mg/kg |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|-----------------------------|-------------|
| DL50 orale rat | 5600 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 18000 mg/kg |

| Colophane non crist. (8050-09-7) | |
|----------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat | 7600 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

| Acétone (67-64-1) | |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

| Acétate de n-propyle (109-60-4) | |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (64742-49-0) | |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Hydrocarbures C7-C8, cycliques | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Cyclohexane (110-82-7) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| n-hexane (110-54-3) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| n-hexane (110-54-3) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Disulfirame (97-77-8) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| SAVAPRENE R 1467 | |
| Viscosité, cinématique | 2058,8 mm ² /s |

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Acétone (67-64-1) | |
|----------------------------------|---|
| CL50 - Poisson [1] | 5540 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) |
| CE50 - Crustacés [1] | 8800 mg/l/48h (Daphnia magna) |
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
| CL50 - Poisson [1] | 230 mg/l/96h (Pimephales promelas) |
| CE50 - Crustacés [1] | 717 mg/l/48h (Daphnia magna) |
| CEr50 algues | 3300 mg/l/48h (Desmodesmus subspicatus) |
| Colophane non crist. (8050-09-7) | |
| CL50 - Poisson [1] | > 1000 mg/l/96h (Danio rerio) |
| CE50 - Crustacés [1] | > 750 mg/l/48h (Daphnia magna) |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Colophane non crist. (8050-09-7) | |
|----------------------------------|---|
| CEr50 algues | > 1000 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| SAVAPRENE R 1467 | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. 79 % biodégradation /20. jours. |

| Colophane non crist. (8050-09-7) | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |

| résine époxy (poids moléculaire moyen < = 700) (25068-38-6) | |
|---|-----------------|
| Persistance et dégradabilité | Pas de données. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| SAVAPRENE R 1467 | |
|--|----------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Non applicable |
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|-----------------------------|----|
| BCF - Poisson [1] | 30 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| SAVAPRENE R 1467 | |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII | |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ADHESIVES
Description document de transport (ADR) : UN 1133 ADHESIVES, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Autres informations : Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison, Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer, Tenir le public éloigné de la zone dangereuse, PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 640C
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E2
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

| Code de référence | Applicable sur |
|-------------------|----------------|
| 57. | Cyclohexane |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Contient une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

| Nom | N° CAS | Code de la nomenclature combinée (NC) | Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC |
|---------|---------|---------------------------------------|---|
| Acétone | 67-64-1 | 2914 11 00 | ex 3824 99 92 |

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Autres informations, restrictions et dispositions : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. légales

Contient une substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

| Nom | Dénomination NC | N° CAS | Code CN | Catégorie | Limite | Annexe |
|---------|-----------------|---------|------------|-------------|--------|----------|
| Acetone | | 67-64-1 | 2914 11 00 | Catégorie 3 | | Annexe I |

15.1.2. Directives nationales

| France | |
|---------------------------|--|
| Maladies professionnelles | |
| Code | Description |
| RG 59 | Intoxications professionnelles par l'hexane |
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels |
| RG 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non déterminé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

| Indications de changement | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
| 7.2 | Indications complémentaires | Modifié | |

SAVAPRENE R 1467

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 |
| EUH208 | Contient Colophane non crist, Disulfirame, Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700). Peut produire une réaction allergique. |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques |

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| | | |
|-------------------|------|-------------------|
| Flam. Liq. 2 | H225 | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2 | H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2 | H319 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3 | H336 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Méthode de calcul |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.